

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 11 MAI 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 11 mai 2017*

Aujourd'hui, à huit heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n<sup>o</sup> 126 Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives

n<sup>o</sup> 136 Loi n<sup>o</sup> 2 sur les crédits, 2017-2018

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.